



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 05/07/2025
ID : 077-217704949-20250626-DELIB2025_0035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/06/2025
Date d'affichage
26/06/2025
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....13
Votants.....18
Réf : 2025-036
Objet : Création de 4 contrats en CDD pour la Maison de l'Enfant (ALSH)
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2025
Le Maire, A. MOMON

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etai^{ent} présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Nicolas POUZET et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Hermann TYNDAL pouvoir Brigitte GOUYON
Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Adeline FAIDER-LOGET

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2025-036- Création de 4 contrats en CDD pour la Maison de l'Enfant (ALSH)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de maintenir la qualité du service d'accueil et d'encadrement des enfants,

Entendu Madame GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires,

- SIGNALER l'arrêt total des Prescriptions Emploi Compétences (PEC) pour l'année 2025,
- PRECISER qu'aucune nouvelle enveloppe PEC ne sera allouée pour l'année 2025 et qu'aucun nouveau dossier ni renouvellement ne sera étudié en commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- De créer quatre contrats à durée déterminée suivants pour répondre aux besoins de fonctionnement de la Maison de l'Enfant (ALSH) pour le second semestre 2025 ;
 - Un CDD saisonnier à temps non complet, du 30 juin au 28 août 2025, pour renforcer ponctuellement les effectifs durant la période estivale.
 - Un CDD à temps non complet, du 6 octobre au 31 décembre 2025, pour assurer la continuité de l'encadrement des enfants jusqu'à la fin de l'année civile.
 - Deux CDD à temps non complet (en solution de remplacement), du 29 août au 31 octobre 2025, qui ne seront activés qu'en l'absence de recrutement de deux volontaires en service civique pour la rentrée de septembre.
- Ces contrats permettront d'assurer le maintien du service public d'accueil de loisirs sans hébergement, malgré l'arrêt des dispositifs PEC.
- Le Maire est autorisé à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces recrutements.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2025

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

